

## Utilisation de photos et vidéos de votre enfant par l'école

Dans le cadre de notre travail pédagogique et dans différentes publications de l'école ou de la ville (site internet, les affiches en classe, cahier de vie des classes, application Klassly, journal de la commune, article dans la presse, exposition dans l'école ...), nous sommes amenés, tout au long de l'année, à utiliser des photos et vidéos des enfants de l'école parmi lesquelles il peut y avoir le vôtre.

Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

La loi fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

L'article 9 du code civil stipule :

« Chacun a le droit au respect de sa vie privée. »

« Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits. »

« C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation. »

*S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de la personne, est d'application stricte.*



*En conséquence, aucune photo d'élèves reconnaissable ne pourra être publiée sur le Web sans autorisation écrite des parents (ou tuteurs, ou responsables...)*

*Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul est autorisé le prénom.*

Afin de mener à bien nos projets, nous vous demandons de bien vouloir compléter le bas de cette feuille, afin que nous sachions votre position sur la question. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer (flouter) son visage.

En cas refus, votre enfant sera obligatoirement exclu de toutes les photographies.

**Je (nous) soussigné (s), Mme, Mr .....**

**Demeurant .....**

**Représentant légal de l'élève ..... en classe de .....**

**l'élève ..... en classe de .....**

**l'élève ..... en classe de .....**

Autorise (ons) la direction et les enseignants de l'école du Sacré Cœur à FRELINGHIEN à utiliser les prises d'images ou de paroles réalisées dans le cadre des activités pédagogiques de l'Etablissement.

refuse (ons) que la direction et les enseignants utilisent des photos de leur enfant.

Fait à : .....

Le : .....

Signature du père  
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature de la mère  
précédée de la mention « lu et approuvé ».

**Les co-signataires déclarent avoir pris connaissance des informations et cette décision sera valable pour la durée de la scolarité au sein de l'établissement.**

**Cocher votre choix et barrer le choix non retenu**